

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

**Arrêté du 26 mars 2012 portant agrément de médecins et psychologues
au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT1206058A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, en date du 26 mars 2012, les médecins et psychologues figurant dans la liste annexée sont agréés pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains.